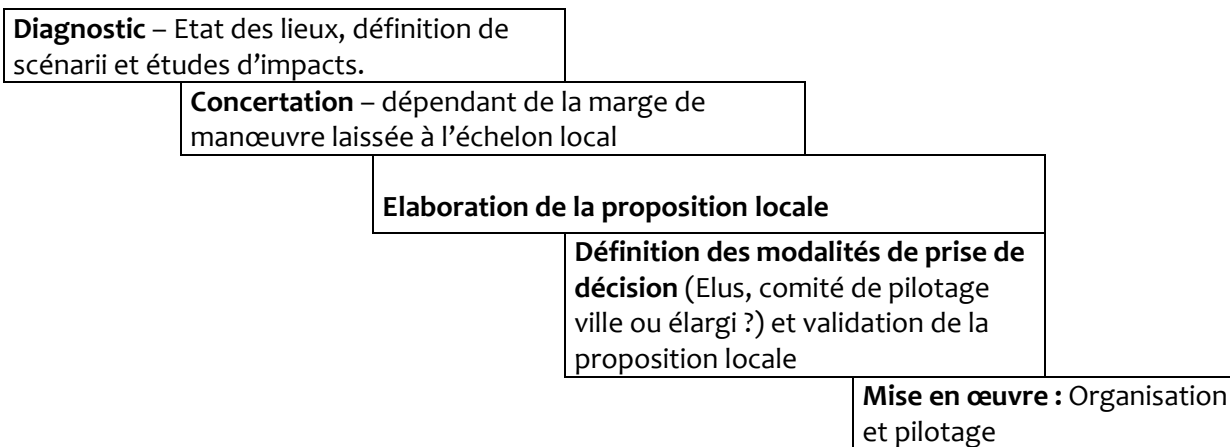




## FICHE PRATIQUE

### Construction de la réflexion et de la méthode sur la mise en place des rythmes éducatifs dans les Collectivités Locales

Une démarche en 5 phases.



Une évaluation au cours de la première année paraît indispensable pour vérifier la cohérence et éventuellement adapter le service et l'organisation.

#### *Phase 1 : phase de diagnostic (définition de scénarii et études d'impacts)*

- ⇒ Description détaillée du fonctionnement actuel, notamment de la pause méridienne et de l'accueil du soir – le cadre local.
- ⇒ Définition des scénarii<sup>1</sup> pouvant être mis en œuvre : faire émerger les points forts, les freins et les moyens mobilisables.
- ⇒ En parallèle les impacts des scénarii proposés sur : l'organisation, les ressources humaines, le partenariat, les locaux, et les finances ; ainsi qu'une étude sur les « enjeux et le partage des responsabilités » notamment sur les chevauchements des différents temps.
- ⇒ Compléter en faisant apparaître les marges de manœuvre de la collectivité
- ⇒ Définition du calendrier des différentes phases
- ⇒ Définition des modalités de la concertation et de la prise de décision

<sup>1</sup> Le « champs des possibles » sera fonction du cadre défini par la loi d'orientation actuellement en gestation.



**Phase 2 : Phase de concertation - communication dépendant des marges de manœuvre à l'échelon local**

Avec qui ?	Pour quoi ?
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Education Nationale (IEN, enseignants, syndicats)</li><li>▪ Parents (Parents élus, fédération de parents, parents)</li><li>▪ Associations</li><li>▪ Direction et Elus des collectivités</li><li>▪ CAF – EPCI</li><li>▪ Conseil général pour les transports ou encore certains équipements publics.</li></ul>	<p>⇒ En fonction du cadre défini, davantage pour informer sur le cadre de la réforme, indiquer l'orientation politique de la collectivité et ainsi définir les contours de la proposition locale.</p> <p><b>A ce moment du projet la communication devient essentielle pour informer la population des décisions prises.</b></p>

**Phase 3 : Elaboration de la proposition locale**

En interne avec les directions éducation, petite enfance, culture, sports, restauration, solidarités  
Mais aussi la direction de la communication

- ⇒ le contenu des temps péri-éducatifs
- ⇒ la mise en œuvre de la continuité éducative entre les différents temps  
(pourquoi, pour qui, quoi, qui, quand, comment)

En interne avec les organisations syndicales :

- ⇒ organisation du temps de travail des personnels de la collectivité intervenants sur les différents temps éducatifs
- ⇒ Consultation des instances paritaires

En externe avec les partenaires du territoire acteurs des temps éducatifs

- ⇒ la répartition de l'offre éducative entre les différents partenaires et acteurs du territoire, sur les différents temps et **dans le cadre d'un continuum éducatif**

**Phase 4 : Définir les modalités de prise de décision (Elus, comité de pilotage ville ou élargie ?) et valider la proposition locale**

**Phase 5 : Mise en œuvre : Organisation et pilotage :**

**Echelon politique :**

- le Maire ou l'adjoint au maire en charge des relations avec le Dasein, la CAF, les adjoints des directions concernées, les associations Fédérations d'Education populaire et parents d'élèves



- le comité de pilotage (PEL) : Elus, Les DGA concernés et/ou le DGS, le DASEN, les directions concernées, + des experts pouvant être sollicités (CAF, Education populaire, Parents...)

### Organisation administrative : Deux niveaux

- Des groupes de *travail techniques* réunissant des acteurs et partenaires locaux, animés par la direction de l'éducation et/ou PEL, soit chacun sur un thème spécifique (continuité éducative et partenariat, utilisation des espaces et des locaux, organisation et temps de travail des agents...) ou il peut aussi s'agir de groupes « territoriaux »
- Des comités techniques : les rapporteurs des groupes de travail, les différentes directions concernées sur la conduite opérationnelle du projet, coordination, suivi des modalités de financement, et traitement de la communication

### Les moyens de la réussite ou les incontournables

En préalable à ces phases, il nous semble qu'un temps d'information et de communication sur le cadre national et les enjeux de la réforme est indispensable auprès de tous les acteurs (élus, personnels, parents, Education Nationale...). Ce temps d'information permettra de définir les objectifs partagés.

Nécessaire implication de l'Inspection Académique et, pour la Ville, portage obligatoire par le DG (coordination des moyens ville) et les élus.

La concertation avec les parents doit être pilotée directement par la ville. S'il existe un PEL la concertation doit s'inscrire dans celui-ci et si pas de PEL la réforme doit être abordée en mode projet.

Une instance de pilotage, de suivi, de régulation et d'évaluation doit être instaurée.

Autre préalable à partager : l'organisation mise en place se fera dans le cadre d'une expérimentation et que des évolutions pourront avoir lieu (rien de figé dans le marbre).

La formation = outil essentiel de la professionnalisation des personnels.

**Pour vous accompagner dans vos démarches, les partenaires des Assises sont à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter.**

RFVE : Yves Fournel / [rfve@mairie-lyon.fr](mailto:rfve@mairie-lyon.fr) / 04 72 10 52 44

Ligue de l'Enseignement : Arnaud Tiercelin / [atiercelin@laligue.org](mailto:atiercelin@laligue.org) / 01 43 58 97 36

Francas : Didier Jacquemain / [DJacquemain@francas.asso.fr](mailto:DJacquemain@francas.asso.fr) / 01 44 64 21 02

Andev : Anne Sophie Benoît / [asbenoit@ville-dunkerque.fr](mailto:asbenoit@ville-dunkerque.fr) / 03 28 26 26 60